

## COMMISSION DE L'ATHLETISME PROFESSIONNEL REUNION N°2 DU 19 NOVEMBRE 2020

**Présidence** Gilbert Marcy

**Présents** Anne Tournier-Lasserve, Solange Carfantan, Laure Browne, Catherine Arcuby, Bruno Marie-Rose, Pascal Thiébaud, Claude Ravel, Thierry Tribondeau, Patrice Gergès.

**Excusés** : Jean Thomas, Marcel Ferrari.

**Assiste** : Shannon-Joy Portal.

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2019

La Commission approuve le compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2019.

### 2. Situation et évolution des dossiers des athlètes professionnels

#### → Athlètes PRO A

- Quentin BIGOT passe en contrat d'image
- Valentin LAVILLENIE passe en contrat d'image
- Rouguy DIALLO passe en contrat d'image
- Mélina ROBERT-MICHON passe en contrat d'image

Les modifications des contrats ont été réalisées avec les clubs au fur et à mesure de la connaissance des dossiers.

La commission constate que l'on s'éloigne, avec ces modifications de statut, du modèle initial qui consistait à créer un lien fort avec le club dans le cadre d'un contrat de travail.

A ce jour sur 15 athlètes ont le statut PRO A et 7 d'entre eux sont en contrat d'image.

Les évolutions sont le résultat de choix imposés par la situation économique des athlètes.

#### → Athlètes PRO B

- Wilfried HAPPIO a quitté le statut aspirant PRO pour intégrer les Athlètes PRO B.
- Plusieurs mutations ont eu lieu en cours d'année :

- o Solène NDAMA quitte Bordeaux pour le SCO Sainte Marguerite (accord des deux clubs).
  - o Lolasson DJOUHAN quitte le NCAA pour Martigues sports, (dossier qu'il a fallu gérer car NCAA n'était pas vraiment informé de la mutation par l'athlète).  
A noter que les deux clubs sont restés professionnels dans ce dossier.
- Pierre-Amboise BOSSE n'a signé son contrat PRO B qu'en août 2020.
  - Sasha ZHOYA avait bien un contrat de travail avec son club dès le début d'année, mais n'avait pas de numéro de sécurité sociale, régularisation obtenue en mai.

#### → Collectif Relais

Peu de changement en cours d'année, modification de statut en décembre pour Orlanne OMBISSA DZANGE qui va bénéficier d'un contrat d'image avec son club.

Un cas particulier concerne Elimane ANNE qui n'avait pas trouvé de club pour l'accueillir en 2019 donc la FFA avait décidé de l'accompagner sur la période de septembre 2019 à décembre 2020. Ce dossier a été délicat à conduire à son terme en satisfaisant l'athlète.

#### → Aspirants PRO

Il reste 11 athlètes bénéficiant du statut Aspirant PRO après le départ de Wilfried HAPPIO.

9 athlètes sont pris en charge par une entreprise :

- o C. LEMAITRE
- o H. TAVERNIER
- o M. MIGNON
- o 5 athlètes sont pris en charge par un de nos sponsors, parmi eux C. SAMBA-MAYELA, D. KUSTER et A. PHELUT.

Plusieurs contacts avec des entreprises, en cours d'année, ont permis d'espérer que tous les athlètes seraient pris en charge.

Une entreprise, SEWAN, était au stade de la signature des conventions de deux athlètes (envoi fait par la fondation pacte de performance), mais le premier confinement est venu mettre à mal ce dossier ainsi que les deux dossiers en cours de négociation.

Cette année nous a permis de constater qu'il est possible de trouver des entreprises de taille moyenne et implantées en région pour accompagner ces athlètes vers 2024 (entreprises en contact : SYMBIOZ, UP and UNDER, Pizza de NICO, Les clés de l'immobilier, SEWAN).

Cependant, la difficulté réside dans la situation économique qui rend difficile le fait pour les entreprises de s'engager auprès des athlètes en cette période de crise inédite.

## → Cas du club Adidas Runners

Ce club a organisé sa dissolution pour le mois de septembre.

Il ne souhaitait pas proposer de reprise de licence pour les athlètes du club au 1<sup>er</sup> septembre, mais souhaitait une sortie « propre » pour tous et dans l'intérêt des athlètes.

Après des échanges avec son directeur juridique, Adidas, a pu s'organiser avec notre accord pour conserver le contrat de travail de Mahiedine MEKHISSI-BENABBAD jusqu'au 31/12/2020 et autoriser les autres athlètes à quitter le club dès septembre.

### 3. Situation des entraîneurs

La commission a été amenée à gérer 8 dossiers de soutien à des entraîneurs.

Un nouvel entraîneur Sébastien GAMEL est entré dans le statut cette année, il est salarié d'une entreprise et un contrat de prestation a été mis en œuvre entre lui et son club.

Patrice GERGES, le DTN de la FFA, informe la commission qu'il n'est pas d'accord avec le partenariat développé par la FFA avec le club de l'US Talence et la ligue LANA au sujet d'un entraîneur. Les sommes allouées étant imputées par le trésorier aux dépenses de l'athlétisme professionnel, réduisent le budget. Anne TOURNIER LASSERVE rejoint Patrice GERGES à ce sujet.

Par ailleurs, la commission a reçu plusieurs interrogations émises par des entraîneurs (T.TRIBONDEAU, S.GAMEL) de clubs (AS AIX les bains, GAP) sur les évolutions possibles des aides aux athlètes pour la saison 2020/2021.

Aussi, plusieurs athlètes ont demandé à connaître les conditions d'accès aux statuts PRO pour 2021.

### 4. Situation des organisateurs

A la fin du premier confinement, la commission a travaillé avec les organisateurs de meeting du PAT pour organiser la saison 2020.

Une très forte implication des organisateurs (Monaco, Nancy, Sotteville, Marseille), du service compétitions de la FFA et de M. BLONDEL, a permis d'envisager la mise en œuvre d'un circuit sur 2020 en adaptant toutes les organisations.

Cependant, les contraintes sanitaires de la reprise, les contraintes de calendrier, les décisions de nombreux athlètes d'écourter leur saison, ont fait que seul Marseille pour le Pro Athlé Tour et Monaco en D1 ont pu être organisés.

Concernant les meetings 2021, la prochaine réunion des organisateurs va se tenir début décembre, 3 candidats pour le circuit PAT 2021 (Nancy, Sotteville, Marseille) en plus des meetings de PARIS et

MONACO. Les programmes, dates et détails d'organisation seront communiqués à la commission après cette réunion.

## 5. Situation des meetings

### → Versement de la part variable

Etant donné les possibilités de compétition offertes aux athlètes cette année, le président de la FFA a annoncé que la part variable des meetings serait versée en intégralité aux athlètes cette année, pour ne pas aggraver la précarité des athlètes dont les revenus ont fortement diminué fait de l'absence de meetings et pour certains de la perte de partenaires.

Les clubs ont été informés de cette décision.

## 6. Situation de la Commission

### → Fonctionnement de la Commission

Le départ en décembre 2019 de Juliano KHANKHAN, a été une vraie difficulté, car il n'a pas été remplacé immédiatement.

La mise à disposition de Catherine OCHSNER a été décidée début mars, juste avant le premier confinement et la mise en œuvre effective en juillet, date à laquelle sa formation devait débiter.

Toutefois, la période de vacances, suivie des missions de Catherine OCHSNER dans le cadre de la préparation de l'AG FFA, ont fait que la formation n'a pas pu s'effectuer avant son départ de la FFA.

Le fonctionnement a reposé sur l'implication du Président de la commission qui a assuré les travaux de secrétariat et le suivi des dossiers (de l'envoi des dossiers en décembre au suivi de la mise en place).

La préparation des dossiers et des conventions a été assurée en étroite collaboration avec le service juridique de la FFA.

Le retour des dossiers a été très perturbé par le confinement, car de nombreux clubs n'avaient plus accès à leurs bureaux étant donné les mesures sanitaires imposées.

Certains clubs ont retourné les dossiers par voie postale mais la FFA était fermée et la poste ne distribuait pas tous les courriers. A cet effet, certains dossiers ont disparu.

La relation avec les clubs a été assurée par mail et téléphone pour :

- Informer des modalités de confinement, puis de déconfinement,
- Porter à leur connaissance la décision fédérale de maintenir le soutien aux athlètes et aux clubs en cette période,
- Accompagner dans la mise en place du chômage partiel des athlètes concernés.

La relations avec les clubs a été très bonne pendant toute cette année et les dossiers ont été mis à jour au fur et à mesure.

A ce sujet, Anne TOURNIER-LASSERVE informe la commission qu'elle a effectué, à la demande du Président de la FFA, un audit dans les dossiers et qu'elle a trouvé des dossiers non conformes et non complets en septembre 2020 au siège de la FFA.

Le président de la CAP informe la commission qu'il avait pourtant constaté une amélioration de la professionnalisation des clubs et qu'il n'a pas été informé de cet audit.

Il a tenu à préciser que les dossiers papiers de la FFA n'ont pu être mis à jour qu'en octobre 2020 et que cette information essentielle aurait pu être transmise à Mme TOURNIER-LASSERVE s'il avait été présent à cet audit.

M. MARCY précise que tous les contrats de travail des athlètes ont été renouvelés au début de l'année et que toutes les indemnités et tous les salaires ont été versés mensuellement. Seule la transmission des copies de ces documents à la FFA a pris du temps.

Il indique également, que pour les aspirants PRO, le versement des bourses a été décalé jusqu'en juillet pour l'année 2019, et qu'en effet le dernier versement de la FFA à la fondation a été effectué juste avant le confinement (la signature des conventions et la circulation des documents cumulés au confinement sont responsables du décalage).

Enfin M. MARCY explique que tous les versements pour 2020 ont été assurés dès juillet 2020 et que les clubs ont versé leur part à la FFA.

#### → Evolution de la commission

La commission a proposé un projet de travail sur l'évolution de la commission portant sur le statut des athlètes PRO :

- Le statut des clubs PRO
- Les entraîneurs PRO
- Les aspirants PRO et le financement de leur soutien
- Le modèle économique de la partie professionnelle de l'athlétisme

Ce projet soumis au bureau fédéral, a reçu l'accord du Président de la FFA et sera développé lors du prochain mandat.

Ce projet devait faire l'objet d'ateliers avec les délégués et les clubs lors du congrès de Mulhouse, malheureusement la crise sanitaire nous en a empêché.

#### → Budget

- Le Crédit Mutuel prend en charge 5 athlètes aspirants PRO dans le cadre de son partenariat et cela allège le budget de la commission de 50 K€.
- La mise en place des mesures de chômage partiel en 2020 a permis de faire des économies de 8 K€.

- La modification de statut des athlètes PRO qui passent en contrat d'image permet une économie de 24 K€.
- Un aspirant PRO en moins permet une économie de 6K€.

Le budget pour les meetings PAT 2024 devrait rester à l'identique soit 150 K€

Par rapport à l'exercice 2020, les économies potentielles sont de l'ordre de 75 K€ pour 2021, ce qui permettrait, en restant à budget constant, de faire entrer 4 athlètes au statut PRO B sur l'exercice 2021, et de reprendre un athlète aspirant PRO.

Meetings 2021, une prochaine réunion début décembre, avec les organisateurs, A Blondel et le service organisation FFA, permettra de formaliser le circuit et les modalités retenues pour 2021, 3 meetings PAT prévus Nancy Marseille, Sotteville.

## 7. Evolutions générales des statuts professionnels

Il ressort des échanges entre les membres de la commission que :

- Pour les aspirants : la période d'essai de 2 ans arrive à son terme et les dossiers des athlètes vont être examinés par la DTN dans le cadre du suivi prévu au départ. Le DTN informe qu'un outil « couloir de la performance sera utilisé pour vérifier que les athlètes sont toujours dans le vivier du haut niveau ».
- Du fait de la saison particulière, il ne sera pas possible de faire entrer de nouveaux athlètes dans le statut PRO A. Si des athlètes annoncent leur fin d'activité ou leur retrait il seront sortis de la liste.
- Les collectifs relais seront reconduits pour 2021 et la liste des athlètes les constituant sera proposée par la DTN.
- Les entrées éventuelles d'athlètes pros se feront au niveau du statut PRO B.
- Sur la base des performances réalisées en 2020, insuffisantes pour valider l'accès au statut, la DTN procédera à la comparaison objective de ces résultats et performances de 2020 avec les résultats et classements mondiaux de 2019.
- Le statut d'entraîneur sera prolongé en 2021 pour les entraîneurs retenus en 2020 dans la mesure où l'athlète qu'ils accompagnent sera toujours dans le statut PRO.

Le président de la commission transmettra au bureau la proposition d'accès au statut PRO ainsi déterminée par la commission.